

## Procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2020 à 10h30

Etaient présents :

- Hervé Donnard, Maire sortant
- L'ensemble des élus du conseil municipal,
- Sandrine Bian, secrétaire de Mairie

### **I Installation du Conseil municipal**

Le Maire actuel, Hervé DONNARD, procède à l'appel des membres du conseil (présents et absents) en les nommant par ordre alphabétique. Ces derniers ont répondu « présent » à l'appel de leur nom. Le Maire les déclare installés dans leurs fonctions.

Le plus jeune des conseillers est désigné en qualité de secrétaire de séance : Christophe PHILIP.

Le plus âgé des membres du conseil municipal, Bruno QUINIOU prend la présidence de l'assemblée (article L 2122-8 du CGCT). Suite à l'appel fait par le Maire, Bruno QUINIOU dénombre 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars était remplie.

### **II Elections du Maire et des Adjoints**

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L 2122-7 du CGCT ; le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé et déclaré élu.

Afin de finaliser la constitution du bureau, il est désigné deux assesseurs au moins : il s'agit de Messieurs Stéphane BARRE et de Dominique ROUCHON.

Bruno QUINIOU demande au conseil qui se porte candidat au poste de Maire : Seule Géraldine HARY lève la main. Dans un contexte de crise sanitaire dû à la pandémie de corona virus la secrétaire de mairie est passée dans les rangs pour recueillir dans l'urne les bulletins de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Il n'a été constaté aucun bulletin ou enveloppe nul ni aucun bulletin blanc.

Quinze voix ont été attribués à Madame Géraldine HARY : elle a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Hervé DONNARD, Maire sortant laisse sa place à la nouvelle Maire élue.

Sous la présidence de Madame Géraldine HARY, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints qui sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire.

Géraldine HARY propose Philippe ANSQUER 1<sup>er</sup> Adjoint au maire pour les missions afférentes aux finances et achat, appel d'offre et affaires scolaires, il n'y a pas d'autre candidat.

A l'issue du dépouillement, Philippe ANSQUER obtient 15 voix, il est proclamé premier adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Géraldine HARY propose Alain GUEGUEN 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire pour les missions afférentes à la voirie, l'urbanisme, l'eau, l'assainissement et l'environnement : il n'y a pas d'autre candidat.

A l'issue du dépouillement, Alain GUEGUEN obtient 15 voix, il est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Géraldine HARY propose Dominique ROUCHON 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire pour les missions afférentes aux bâtiments communaux, patrimoine, sport, culture, fêtes et cérémonies : il n'y a pas d'autre candidat.

A l'issue du dépouillement, Dominique ROUCHON obtient 15 voix, il est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Géraldine HARY propose Karine BODERE 4<sup>ème</sup> Adjointe au maire pour les missions afférentes aux affaires sociales, fleurissement et journée citoyenne : il n'y a pas d'autre candidat.

A l'issue du dépouillement, Karine BODERE obtient 15 voix, elle est proclamée 4<sup>ème</sup> adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### **III Création et composition des commissions**

Madame le Maire indique que Stéphane BARRE occupera la fonction de conseiller délégué aux différentes commissions communales.

Il est ainsi désigné les Elus aux commissions suivantes, elles seront présidées par Madame le Maire :

#### **Personnel :**

Géraldine HARY

Philippe ANSQUER

Alain GUEGUEN

Dominique ROUCHON

Karine BODERE

Christine HUIBAN  
Stéphane BARRE

Finances et achats :

Géraldine HARY  
Philippe ANSQUER  
Karine BODERE  
Dominique ROUCHON  
Christine HUIBAN  
Valérie LE BON  
Anthony PAGE

Appel d'offre :

Géraldine HARY  
Philippe ANSQUER (T)  
Dominique ROUCHON(T)  
Christine HUIBAN (T)  
Valérie LE BON (S)  
Aude QUINIOU (S)  
Lénaïk BOURHIS-JOURDREN (S)  
Stéphane BARRE (S)

Affaires scolaires :

Géraldine HARY  
Philippe ANSQUER  
Dominique ROUCHON  
Christine HUIBAN  
Christophe PHILIP  
Anthony PAGE  
Véronique HAMELLE

Voirie urbanisme :

Géraldine HARY  
Alain GUEGUEN  
Karine BODERE  
Stéphane BARRE (D)  
Bruno QUINIOU  
Valérie LE BON  
Anthony PAGE  
Véronique HAMELLE

Eau-Assainissement-environnement

Géraldine HARY

Alain GUEGUEN  
Stéphane BARRE (D)  
Dominique ROUCHON  
Bruno QUINIOU  
Valérie LE BON

#### Bâtiments communaux -Patrimoine :

Géraldine HARY  
Dominique ROUCHON  
Alain GUEGUEN  
Stéphane BARRE (D)  
Valérie LE BON  
Lénaïk BOURHIS-JOURDREN  
Véronique HAMELLE

#### Fêtes et cérémonies :

Géraldine HARY  
Dominique ROUCHON  
Christine HUIBAN  
Lénaïk Bourhis -Jourdren  
Véronique Hamelle  
Anthony Page  
Aude Quiniou

#### Affaires sociales

Géraldine HARY  
Karine BODERE  
Damienne LOUVIGNE  
Lénaïk BOURHIS-JOURDREN  
Anthony PAGE

#### Communication-bulletin municipal

Géraldine HARY  
Philippe ANSQUER  
Christophe PHILIP  
Damienne LOUVIGNE  
Anthony PAGE  
Lénaïk BOURHIS-JOURDREN

#### Fleurissement-Journée citoyenne

Géraldine HARY  
Karine BODERE  
Aude QUINIOU

Christine HUIBAN  
Bruno QUINIOU  
Christophe PHILIP  
Valérie LE BON  
Lénaïk BOURHIS-JOURDREN

### Sport-Jeunesse-Culture

Géraldine HARY  
Dominique ROUCHON  
Alain GUEGUEN  
Anthony PAGE  
Christophe PHILIP  
Véronique HAMELLE  
Aude QUINIOU

### Sécurité-Défense :

Bruno QUINIOU (T)  
Christophe PHILIP (T)  
Stéphane BARRE (S)

### Syndicat de soins :

Lénaïk BOURHIS- JOURDREN (T)  
Aude QUINIOU(S)

### Ulamir :

Anthony PAGE (T)  
Christophe PHILIP (S)

### Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère :

Géraldine HARY (T)  
Stéphane BARRE(T)  
Alain GUEGUEN(S)  
Valérie LE BON(S)

### Communauté de communes de Haute Cornouaille :

Géraldine HARY  
Philippe ANSQUER

Madame le Maire procède ensuite à la lecture de la charte de l'Elu local conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015. Il est distribué à chaque élu une copie de cette charte.

Madame le Maire propose également aux nouveaux élus de prendre connaissance de la brochure afférente au statut de l'élu(e) local(e) rédigée par les services de l'Association des Maires de France (AMF)

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 11h25.